

NATALIE MAURS  
CHAMBRE D'AGRICULTURE DU TARN



## La gestion des risques



### ÉPISODE 1 : "Traiter"

«Ce qui noie quelqu'un ce n'est pas le plongeon, c'est le fait de rester sous l'eau»

Paolo COELHO, écrivain-philosophe brésilien

Le frère de Fred, Marc, est céréalier et depuis quelques années, il est confronté aux fluctuations des marchés céréaliers et leur répercussion sur les prix. Cumulé à la hausse des charges, le résultat, pour lui est un chiffre d'affaire en baisse depuis 2015, et un revenu insuffisant. Ces derniers temps, une météo défavorable rajoute encore aux mauvais résultats et il a vraiment le sentiment de subir car il ne peut agir sur aucune de ces 3 causes (hausse des charges, prix marché et météo).

Pour en sortir, il réfléchit à une évolution de son système, il cherche une nouvelle production de niche qui lui permettrait de «ne pas mettre tous les œufs dans le même panier».

Mais attention ! Cette nouvelle production apportera-t-elle une solution au manque de rentabilité de son atelier grandes cultures classiques ?

**NON !**

L'introduction de cette nouvelle production ne va-t-elle pas générer un ou des risques nouveaux pour l'exploitation ?

#### PEUT-ÊTRE QUE OUI !

La piste qu'il envisage est donc de nature : 1 – à ne pas résoudre son problème actuel et 2 – à peut-être l'amplifier.

Alors pour éviter de continuer à subir ou/et prendre sa décision sur un coup de dé, Marc doit analyser les causes présumées de sa situation afin de repérer les solutions susceptibles de supprimer ou limiter leur emprise sur l'exploitation : qu'est ce qui fait que les prix actuels et leur fluctuation sont un problème pour lui ? Qu'est ce qui fait que l'excès de pluie a fait chuter la qualité de sa récolte ?

L'erreur serait de considérer que l'analyse est la même pour tous les céréaliers. Cela ne l'empêche pas de réfléchir à un nouveau projet (une nouvelle production), mais ce nouveau projet, pour éviter les mauvaises surprises devra faire l'objet d'une analyse de risque lui aussi.

#### Pour aller plus loin

Plus que de «traiter» il est intéressant d'anticiper afin de mieux gérer les risques : c'est ce qu'abordera la chronique de janvier. ■

AVEC LE SOUTIEN FINANCIER DE L'EUROPE ET DU CASDAR

NATALIE MAURS  
CHAMBRE D'AGRICULTURE DU TARN



## La gestion des risques



### ÉPISODE 2 : "Anticiper"

«Face au monde qui change, il vaut mieux penser le changement que changer le pansement»

Francis BLANCHE – acteur français

#### Principes de la gestion des risques

Le risque peut se définir comme un aléa qui affecte la richesse et les décisions. La gestion des risques est un processus permettant d'évaluer les gains et les coûts d'une réduction du risque et de choisir les solutions adaptées. La décision doit prendre en compte les différentes circonstances qui entourent le projet. Les risques inhérents à l'entreprise existent sous plusieurs formes :

- Le risque de crédit : par exemple, l'impact d'un défaut de paiement d'un client/acheteur ;
- Le risque de taux : c'est l'impact d'une variation de taux d'intérêt, sur un investissement par exemple ;
- Le risque de liquidité lié à une opération de vente ou d'achat : un retard sur l'encaissement d'une vente ou des primes PAC par exemple ;
- Le risque de contrepartie : l'existence d'une faille du côté du vendeur ou de l'acheteur lors d'une transaction. C'est par exemple, le risque de ne pas pouvoir honorer un contrat de vente de céréales car vous n'avez pas pu récolter les quantités engagées ;
- Le risque opérationnel : risque lié à la réalisation des activités au sein de l'entreprise (le risque accident, le risque météo, le risque erreur de conduite production, par exemple, entrent

dans cette catégorie) ;

- Le risque de change : risque lié à la variation du cours de change. La parité euro/dollar par exemple a un impact direct sur vos prix de vente des grandes cultures.

#### Les cinq étapes de la gestion des risques

Le respect des étapes suivantes permet à l'entreprise d'assurer la gestion des risques de sorte qu'ils ne puissent pas constituer de barrières pour les projets de l'entreprise. Cette analyse doit être faite «en anticipation» pour tout projet de changement significatif, notamment dans le cas d'une évolution du système :

1. Identification des risques ;
2. Évaluation des risques. Il s'agit d'évaluer les risques en fonction de leur gravité, c'est à dire les coûts qui leur sont associés et les données statistiques concernant leur survenue ;
3. Définition des solutions. Les solutions viseront à limiter le risque c'est à dire minimiser ses conséquences et/ou à limiter sa probabilité ;
4. Mise en œuvre des solutions
5. Le contrôle qui permet de mettre en place des solutions à moyen et à long terme.

#### Pour aller plus loin

Un projet, un changement en perspective ? Il est temps de démarrer votre gestion des risques.

Je me tiens à votre service pour cela si nécessaire. ■

AVEC LE SOUTIEN FINANCIER DE L'EUROPE ET DU CASDAR